

Virignin

Entre Yenne et Belley



SOMMAIRE

Introduction	p.3	
Le territoire, le bourg, les hameaux	p.4	
Histoire de la commune	p.6	
		<i>Virignin vu du ciel</i> p.10
Le Rhône, frontière historique	p.12	
Limites gallo-sardes au 17 juin 1825	p.14	
Le Rhône et le canal	p.16	
Le défilé de Pierre-Châtel et les ponts	p.20	
		<i>Le défilé de Pierre-Châtel</i> p.24
Les châteaux et les forts, témoins de l'Histoire :		
La chartreuse de Pierre-Châtel	p.26	
L'Ordre du Collier	p. 30	
		<i>Pierre-Châtel aujourd'hui</i> p.32
Fort-les-Bancs	p.34	
		<i>Fort-les-Bancs aujourd'hui</i> p.38
Le Fort-Cellier	p.40	
Les batteries basses	p.42	
Le château de Montarfier	p.44	
Le château de Lassignieu	p.45	
Les grottes et les pierres remarquables	p.46	
Les églises et les croix	p.50	
		<i>Virignin d'antan</i> p.52
L'habitat et la vie rurale	p.54	
Le Goulet	p.60	
Le marais, la faune et la flore	p.62	
		<i>Virignin d'antan</i> p.66
Quelques personnalités et événements	p.68	
Yenne et La Balme	p.72	
Belley	p.74	
Virignin aujourd'hui et demain	p.76	
Bibliographie	p.79	
Remerciements	p.80	

Yvan Strelzyk

Editions de l'Astronome

Introduction

Dans la pointe formée par le Rhône, son canal de dérivation et la falaise de la montagne de Parves, la commune de Virignin s'est affirmée au fil des siècles comme un carrefour entre les hommes, et comme un point de passage obligé entre les montagnes savoyardes et les coteaux du Bas-Bugey.

Le spectaculaire défilé de Pierre-Châtel, gardé par une ancienne chartreuse devenue forteresse, s'est même révélé une position stratégique majeure quand le Rhône a servi, pendant deux siècles et demi, de frontière naturelle entre la France et la Savoie. Une frontière et des délimitations communales d'ailleurs très fluctuantes au gré des guerres et des bouleversements politiques, et malgré lesquelles les habitants ont su poursuivre leurs activités : culture de la vigne, commerce fluvial... tout en jetant, avec persévérance, des ponts successifs sur un Rhône particulièrement indocile. Car le village s'est toujours pensé comme un trait d'union avec La Balme, Brens, Yenne ou Belley, ses voisins directs, dont il a parfois partagé la destinée.

Aujourd'hui membre de la communauté de communes du Bugey Sud, Virignin est un territoire en plein essor, et sa population a bondi de près de 25 % entre 2010 et 2015, repassant la barre du millier d'habitants : un niveau que la ville n'avait plus connu depuis les années 1890, au temps où les soldats cantonnés à Pierre-Châtel étaient comptabilisés dans les statistiques communales. Le bourg et ses hameaux sont redevenus attractifs, tant pour leur développement économique que pour leur proximité avec les villes-centres de Chambéry et Belley, mais aussi pour la préservation de leur identité rurale et paisible.



Population :
1064 habitants en 2015
Nom des habitants :
Virignolanes et Virignolans
Superficie : 7,88 km²
Densité : 135 hab./km²
Altitude : entre 220 m et 550 m

Sans doute issu du gallo-romain *Virinianum*, du nom d'une exploitation agricole appartenant à un certain *Virinius*.

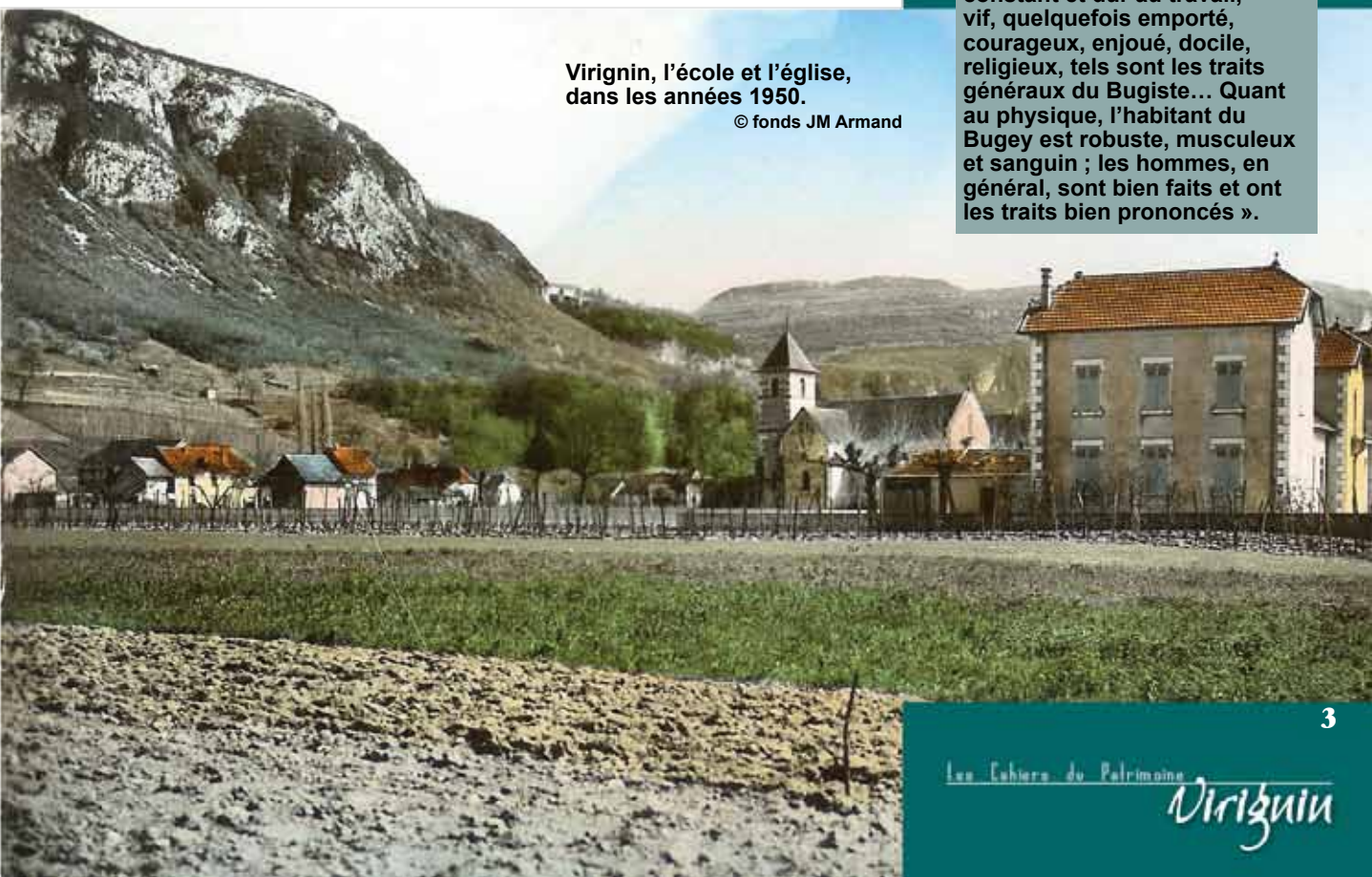
Le nom évolue ensuite :
Virignins (1343), *Virignin* (1645),
Virignien (1734), *Verignen* (1760),
Vérignin (1826) puis de nouveau
Virignin.

Un portrait du Bugiste

En 1808, le préfet Joseph Bossi dressait ce portrait pittoresque de l'habitant du Bugey : « Le Bugiste, plus actif que le Bressan, combine vivement les profits qu'il peut faire et n'est pas rebuté par les obstacles qui le rendent au contraire plus entreprenant. Il ne craint pas la peine, mais il aime à jouir ensuite. Actif, industrieux, constant et dur au travail, vif, quelquefois emporté, courageux, enjoué, docile, religieux, tels sont les traits généraux du Bugiste... Quant au physique, l'habitant du Bugey est robuste, musculeux et sanguin ; les hommes, en général, sont bien faits et ont les traits bien prononcés ».

Virignin, l'école et l'église,
dans les années 1950.

© fonds JM Armand





Virignin vu du ciel en 2012.



Le Rhône, frontière historique

Un fleuve et une montagne : le relief et l'hydrographie forment souvent des frontières « naturelles », et la configuration de Virignin rassemble tout cela, avec la falaise de la montagne de Parves, infranchissable sur 4,5 km, et le lit du Rhône. Les aléas de l'histoire ont fait le reste.



Souverain du Bugey depuis 1601, le roi de France Henri IV a navigué sur le Rhône sous le rocher de Pierre-Châtel, mais il n'a jamais visité la chartreuse. Buste de Henri IV portant la croix du Saint-Esprit (1553-1610) - Versailles.

Wikimedia Commons

Aux origines, les démarcations semblent avoir été aussi fluctuantes que les diverses populations passées par le Bugey : peuplades celtes (Séquanais et Allobroges ont eu un temps le Rhône pour frontière), Romains, Burgondes, Sarrazins... Les choses se précisent quand le comte Amédée II de Savoie reçoit de l'empereur Henri IV, en 1077, la confirmation de ses droits sur le Bugey. De même, à l'issue d'un demi-siècle de guerre avec le Dauphiné, le Traité de Paris (1355) maintient sous la couronne savoyarde les terres se trouvant sur la rive droite du Rhône, dont le territoire bugiste. Localement, autour de la paroisse de Saint-Blaise, s'organisent de petites seigneuries : Virignin, Montarfier, Le Goulet, Lassignieu et, de part et d'autre du Rhône, La Balme-Pierre-Châtel. Mais la province doit subir en 1536 l'invasion française des États de Savoie ordonnée par François I^{er}, occupation qui ne sera levée qu'à la signature des Traités du Cateau-Cambrésis en 1559. Le Bugey redevient alors savoyard... pour peu de temps : de nouveau le roi de France lance ses troupes contre celles du duc Emmanuel I^{er}, en 1600, et le Traité de Lyon entérine la situation en janvier 1601 : le Bugey tombe alors définitivement dans le giron français.

Un fleuve comme démarcation

C'est là que le cours du Rhône prend toute son importance, devenant la frontière entre la France et la Savoie, de Genève au confluent du Guiers. Mais en 1601 la délimitation ne se fait pas, comme c'est souvent l'usage, au milieu du fleuve : le Traité de Lyon instaure au contraire une possession française y compris sur la rive gauche, dans la limite d'une bande de terre de trente pieds

de large, destinée au passage des chevaux de halage pour les bateaux chargés de vin, de bois, et surtout du sel produit en Camargue. De même, tout le territoire de La Balme est concédé à la France, à la façon d'une tête-de-pont.

À l'exception d'une nouvelle incursion française en terres savoyardes par le Bugey entre 1690 et 1695, les choses restent en l'état jusqu'à la signature du Traité de Turin, en mars 1760, qui a pour objet de régulariser les frontières : la limite entre France et Savoie se déplace au milieu du fleuve, si bien que le bourg de La Balme redevient une possession savoyarde. D'où une situation inattendue pour les fidèles locaux, puisque le périmètre de la paroisse de Saint-Blaise, englobant La Balme, demeure inchangé... et donc à cheval entre les deux États ! Il faut attendre l'invasion de la Savoie par les armées révolutionnaires pour que cette particularité soit corrigée, en 1792, et que la délimitation méridionale de la paroisse soit désormais constituée par le Rhône. Ce dernier assumera une dernière fois le rôle de frontière naturelle entre la France et les États Sardes, du Traité de Paris (1815) à l'annexion de la Savoie (1860).

Voilà pour les cartes géographiques et les traités officiels. Mais pour les habitants, ces déplacements de la frontière n'ont visiblement jamais constitué une entrave, sinon pour des questions de

péage : le bac de Saint-Blaise a fait le lien entre les deux rives sans discontinuer pendant six siècles, l'activité des ports de Saint-Blaise et de La Balme ne semble pas en avoir pâti, et des accords ont été trouvés tout naturellement entre les deux États pour la création d'un pont en 1837. De même, un contrebandier comme Mandrin a longtemps mis à son profit la présence de la frontière. Cela dit, on trouvera un écho de cette ancienne division du territoire dans une expression locale : « On va en France », qui s'entend encore au moment de franchir le Rhône ou même de se rendre à Belley.

En 1760, le Traité de Turin a replacé la frontière entre France et Savoie au milieu du cours du Rhône (fragment de la carte reproduite dans le chapitre *Limites gallo-sardes*).

© Mairie de Virignin



Limites gallo-sardes au 17 juin 1825

Il n'existe plus à Virignin de borne de pierre ou de poteau de bois rappelant sa position frontalière, riveraine des États Sardes. Mais les archives de la commune conservent un document singulier rappelant cette période : un carnet de quarante-huit pages, à couverture rigide, provenant du ministère des Affaires Étrangères et intitulé *Démarcation des Limites Orientales de la France. Exécutée en vertu du Traité de Paris du 20 Novembre 1815.*

Un tel mémoire, calligraphié avec soin, a été rédigé pour chacune des communes frontalières de la Savoie, du Piémont ou du Comté de Nice. Celui-ci porte le numéro 18 et concerne « Virignin ». Établi à Paris en 1826, déposé en mairie le 13 avril 1827 et contresigné par le maire Fabius Arnaud, il indique le tracé exact des « Limites Gallo-Sardes » et prescrit de manière très précise la façon de les matérialiser.

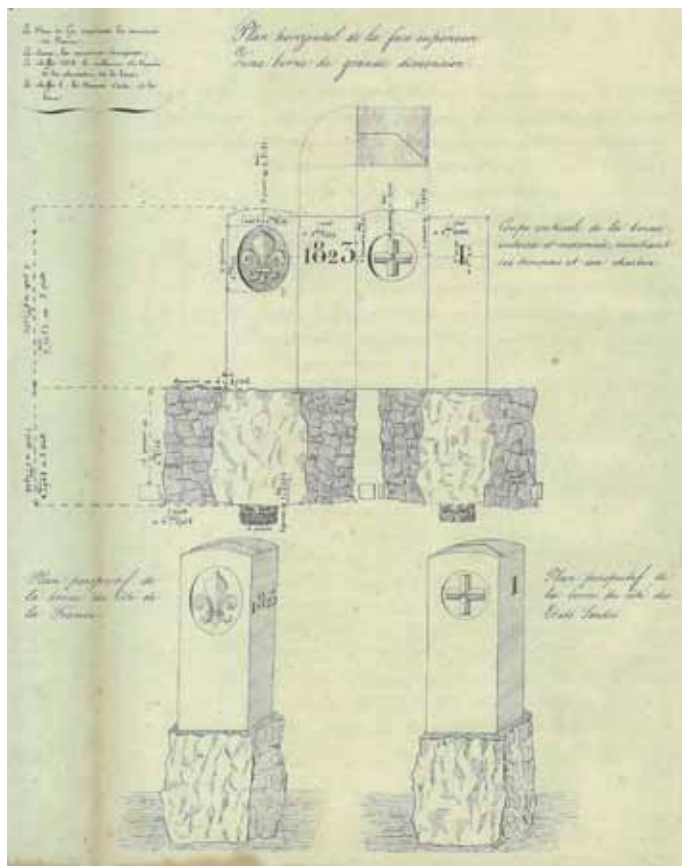
Une carte...

Le document, dressé au nom de « Sa Majesté très chrétienne » Charles X et « Sa Majesté Sarde » Charles-Félix, a pour dessein de restaurer sur le terrain les frontières telles qu'elles étaient établies en 1790. Pour ce faire, il s'appuie sur les « lignes latérales » : un ensemble de mesures effectuées tout au long du Rhône et dressant des lignes droites d'un point à un autre. Concernant Virignin et La Balme, le document relève donc nombre d'éléments présents sur chaque rive. Ainsi sur la rive gauche : niche du « pont Romain » taillée dans le roc, petite maison de Saint-Blaise baignée par le fleuve, moulin à très peu de distance en aval, croix en bois placée au tournant de la route de Belley, ferme dite du Goulet (avec sa tour), four de la tuilerie près du Furans (ruisseau), gros peuplier penché en aval de la tuilerie de Chantemerle... Et de même côté savoyard, toujours d'amont en aval : baraque des douanes sardes, digue de La Balme, moulin, clos appartenant au général de Cordon, grosse pierre, maison Millet, rampe du chemin de halage, route provinciale « de La Balme à St-Genis »... le tout à l'appui de calculs trigonométriques depuis le « pavillon nord-ouest de Pierre-Châtel ».



Démarcation des limites orientales de la France, Virignin, n°18. Document établi le 17 juin 1825.

© Mairie de Virignin



... et des bornes

Le carnet contient aussi un mode d'emploi détaillé de la manière d'implanter les bornes devant matérialiser la frontière, à l'appui d'un croquis précis. « Les bornes neuves, faites de pierre saine et durable, auront dans leur partie hors du sol, la forme d'un parallélépipède rectangle à faces inégalement larges, terminé à son sommet par un segment cylindrique [...]. La hauteur totale de la borne sera de cinq pieds. Celle de la partie hors du sol, de trois pieds ». Le texte précise toutefois : « Sur les hautes montagnes, afin d'être transportables à dos de mulet, les bornes pourront être réduites en tous sens jusqu'aux trois cinquièmes des dimensions ci-dessus. » Chaque pierre doit être gravée sur une face d'une fleur de lys, symbole de la couronne française, et sur la face opposée d'une croix grecque pour la monarchie sarde ; y figureront en outre l'année de son implantation mais aussi et surtout son numéro : « du Canton de Genève jusqu'à la Méditerranée », autrement dit du nord au sud, chaque borne peut ainsi être identifiée et localisée avec précision... étant établi que la numérotation revient à son début quand on passe de la Savoie au Piémont puis de ce dernier au Comté de Nice.

Le Rhône et le canal

Les ports et la navigation fluviale

Frontière naturelle ou obstacle pour les uns, le Rhône a pourtant été perçu par beaucoup d'autres comme un trait d'union, en tant que voie de circulation majeure. À ce titre, dans le secteur de Virignin, le trafic fluvial a longtemps permis les échanges de marchandises, comme le sel remontant du Midi et le vin et le bois descendant de Savoie, le transport de matériel et d'approvisionnement, notamment en temps de guerre, mais aussi la circulation de voyageurs, par exemple entre Lyon, Aix-les-Bains et le Valromey.

Les marchandises

La présence de vestiges gallo-romains à Saint-Blaise confirme l'existence d'un bourg portuaire de longue date ; une inscription longtemps conservée sur un mur de l'ancien cimetière du hameau attestait d'ailleurs la présence de la corporation des Nautes de la Saône et du Rhône. Il n'est donc pas surprenant que l'appontement du bac à traîlle vers La Balme ait été implanté à cet endroit. En outre, sa position frontalière à partir de 1601 a fait du port de Saint-Blaise un lieu particulièrement animé, et naturellement surveillé par les services douaniers. Il est ainsi vraisemblable que le bâtiment à portes cochères encore visible dans le hameau soit un ancien entrepôt des douanes. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, il est également fréquent de trouver mention de deux autres ports plus en aval : le Goulet, tout proche, et le Furans, hameau ayant fait partie de la commune jusqu'en 1845.

La navigation se faisait en « train », selon l'expression des mariniers lyonnais : un convoi d'embarcations pouvant s'étirer sur deux cents mètres, généralement ouvert par une « barque » à proue très relevée, longue d'une bonne vingtaine de mètres, suivie d'une « grande penelle », relevée des deux côtés et maniée à l'aide d'avirons à chaque extrémité, puis deux « seysseles » (ou « sisselandes »), barques de Seyssel, et enfin un ou deux « savoyards », construits, comme leur nom l'indique, en Savoie. En 1748, on signale l'arrivée au port de Saint-Blaise d'un chargement exceptionnel de cent tonnes de blé, en provenance de Bourgogne par la Saône puis le Rhône, pour les soldats cantonnés dans le Bugey : une cargaison deux fois supérieure à ce que pouvaient charger alors, en période de hautes eaux, les bateaux des ports virignolans. Et bien sûr, cette activité sur le fleuve faisait vivre sur les berges toute une activité liée à la navigation. Avec parfois quelques travers : au début du XIX^e siècle,

le bois est devenu aussi rare que cher dans le petit Bugey savoyard, parce que toute la production locale était envoyée à Lyon par le Rhône.

Le trafic fluvial traditionnel a perduré jusqu'au début du XX^e siècle, résistant à la concurrence des bateaux à vapeur et du chemin de fer, y compris le halage à contre-courant. La preuve en est la note adressée en 1903 par les Ponts et Chaussées de Culoz, rappelant aux maires et aux riverains du Rhône qu'ils doivent laisser sur les berges « une zone de halage libre de 9,75 m de largeur ». Si cette obligation n'est pas respectée, les mariniers auront le

Le fleuve pris par les glaces

Fleuve au cours impétueux, particulièrement à la hauteur de la cluse de Pierre-Châtel avant la création du canal actuel, le Rhône a cependant connu des hivers assez rigoureux pour que ses eaux soient figées par les glaces, comme en ont plusieurs fois témoigné les curés de Saint-Blaise. Ainsi en 1684, l'archiprêtre Rubat écrit : « *Le quatorzième jour de février (...), dans l'église de La Balme, a été baptisée Catherine. Pour aller faire ledit baptême, j'ai passé à pieds secs sur la glace du Rhône, vis-à-vis le cimetière de ladite Balme, qui aurait été suffisante pour porter un canon, chose qui n'a jamais été entendue depuis un siècle. Que le Seigneur ait pitié de nous.* » Et trois jours plus tard : « *Le dix-septième février 1684, a été baptisé Claude. Ce jour d'huy, environ dix heures avant midi, le dégel de la glace du Rhône ci-dessus dite a été si épouvantable que la glace étant arrêtée vers les rochers près de Saint-Didier a fait retourner l'eau et les dites glaces jusque dans la ville de Yenne et que j'ai cru qu'étaient venus les signes qui doivent annoncer la fin des temps.* »

Son successeur, le curé Solland, note quant à lui à la fin du registre paroissial de 1788 : « *Observation : l'on a passé le Rhône à pieds secs, c'est-à-dire sur la glace pendant seize jours consécutifs, savoir les deux derniers jours de l'année 1788, et quatorze jours du mois de Janvier 1789.* »

Extrait du registre paroissial.

© Mairie de Virignin

Observation.

L'on a passé le Rhône à pieds secs c.à.d. sur la glace pendant seize jours consécutifs, savoir les deux derniers jours de l'année 1788, et quatorze jours du mois de Janv^r 1789.

Pierre-Châtel

Construction emblématique de la commune de Virignin, la place forte de Pierre-Châtel a marqué l'histoire de la région pendant quinze siècles. Établi à 392 m d'altitude, sur un promontoire rocheux détaché de la montagne, surplombant le Rhône de quelque 200 m en à-pic et accessible depuis Saint-Blaise par le chemin pentu de « Tornafole » (ou « Tournafol ») qui redescend ensuite vers Nant, le site a connu de nombreuses transformations au cours de son histoire, aussi singulière que mouvementée : d'une part parce qu'il s'agit du seul site ayant fait coexister une chartreuse et une forteresse, et d'autre part en raison de sa position stratégique sur un axe de circulation majeur et sur une frontière maintes fois redessinée.

Le château des origines

La première mention connue de Pierre-Châtel remonte à l'an 1149, sous la forme *Petra Castri* (« Rocher du Fort »), mais il est certain que le site était déjà occupé par un poste militaire depuis fort longtemps. Ainsi, certains font remonter la construction du premier château au V^e siècle, selon la légende lors du passage de Viterbius, neveu du roi des Wisigoths Alaric, dans la perspective de prendre Rome en 410, ou bien

plus simplement à l'initiative d'un certain Witbert, l'un des Goths installés à l'époque en Bugey. À l'origine, le site devait comporter un donjon établi en surplomb de la face nord du rocher, pour défendre la seule voie d'accès au fort, une grande cour et une chapelle, mais aussi un poste de guet établi du côté sud pour un meilleur contrôle du fleuve. La place était alors tenue par un petit seigneur dont la principale occupation consistait, comme souvent en ces temps reculés, à rançonner les voyageurs, pèlerins et marchands s'aventurant dans le défilé du Rhône...

La maison de Savoie

Mais le château de Pierre-Châtel, passé des Goths aux Bourguignons, est très tôt entré dans le giron de la maison de Savoie. Le comte Amédée II de Maurienne ayant reçu de l'empereur germanique Henri IV la seigneurie du Bugey en 1077, la place forte devient un site très prisé de la cour de Savoie et de ses seigneurs. Pourtant, il n'existe pas de source pour alimenter Pierre-Châtel en eau : il faut s'en remettre à des canalisations de bois depuis la montagne de Parves et conserver l'eau dans des citernes. Mais l'endroit plaît en raison de son ensoleillement. Ainsi,

Thomas I^{er}, premier comte de Savoie, y séjourne en 1196, 1209 et 1231. C'est aussi à Pierre-Châtel que son épouse Béatrice, en son absence, signe en 1232 l'achat de la ville de Chambéry. C'est là que Pierre II « le Petit Charlemagne » transmet à son frère Philippe I^{er}, par l'anneau de Saint-Maurice,



Sur le linteau au-dessus du premier pont-levis on lit : Fort Pierre Châtel 1760.



Un bénitier dans le mur du cloître.



Fort-les-Bancs

Malgré son portail à pont-levis, équipé de créneaux et de mâchicoulis qui lui donnent un air médiéval, la forteresse de Fort-les-Bancs est une construction récente, datant du milieu du XIX^e siècle. Elle doit son existence tant à un contexte géopolitique nouveau qu'à la situation très particulière de Pierre-Châtel.

En effet, après le Congrès de Vienne en 1815, le Rhône retrouve son rôle de frontière entre la France et la Savoie. À ce titre, le défilé de Pierre-Châtel redevient essentiel en termes de stratégie militaire puisque la chartreuse contrôle le passage du fleuve et ainsi l'accès à Lyon en bateau : en cas d'attaque depuis les États sardes, il suffirait de trente-six heures pour convoier du matériel de siège par le Rhône jusque sous les murs de la cité. En outre, à la même époque une route est en construction depuis Chambéry jusqu'au défilé, ce qui faciliterait l'arrivée d'une armée. Il convient donc de renforcer cette position défensive cruciale qu'est redevenue la forteresse de Pierre-Châtel. Or la place-forte souffre d'une double faiblesse : les deux sièges de la période napoléonienne ont prouvé sa vulnérabilité, tant pour faire face à des tirs d'artillerie depuis le mont Chevrü, qui lui fait front au sud, que pour résister à des bombardements, à revers, depuis la montagne de Parves qui la surplombe au nord.

C'est donc pour remédier à ces défauts majeurs qu'est prise, à partir de 1826, la décision de créer un fort à une centaine de mètres au-dessus de la chartreuse, sur les « bancs », comme on appelle les replats de la montagne – d'où le nom de cette nouvelle forteresse.

Construction contrariée

Fort-les-Bancs a pour double mission de protéger Pierre-Châtel d'une attaque depuis la montagne, d'où sa ligne défensive vers le nord-est, et d'interdire à des troupes ennemies de s'installer sur le mont Chevrü, d'où ses positions d'artillerie orientées vers le sud. Mais en vérité, la forteresse ne pourra jamais remplir son rôle, rattrapée tant par des retards liés à des problèmes de conception et des incidents de chantier que par un nouveau bouleversement historique.

De fait, les travaux proprement dits ne commencent qu'en 1840 : il aura fallu pas moins de trois projets successifs (en 1826, 1833 et 1838) pour qu'enfin le projet réponde de manière satisfaisante



Fort-les-Bancs : escalier intérieur partant du magasin n°8 le plus à droite (voir ci-contre).



Fort-les-Bancs.

© Des racines et des aïcles

Le marais, la faune et la flore



Rainette arboricole.

© Cen Rhône-Alpes C. Trentin

Couvrant près de trente hectares, entre le chef-lieu et Lassignieu, le grand marais de Virignin est composé de prairies humides, de petites mares et d'anciens canaux qui constituent un biotope aussi riche que fragile.

Accueillant de nombreuses espèces dites « patrimoniales » (rares, protégées et/ou menacées), le marais agit à la façon d'une éponge : il absorbe l'eau en surplus en période de fortes pluies et la restitue progressivement quand le temps est sec, contribuant ainsi à l'équilibre du milieu naturel. Cet écosystème est donc précieux, d'où son inscription aux inventaires des tourbières de Rhône-Alpes (2000), des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF, 2007), et des zones humides (2013).

De mémoire d'homme

Les Virignolans les plus âgés se rappellent les hivers où l'on faisait du patin à glace sur le marais, avant qu'il ne se réduise au fil des ans, et de l'époque où il se traversait en barque. Plus récemment, ils allaient encore y pêcher des tanches. On garde aussi la mémoire du Tortin, le ruisseau qui alimentait le marais par intermittence en dévalant de la montagne de Parves : source à siphon, le Tortin « courait » (selon l'expression locale)

pendant trois jours au maximum, et pouvait ainsi faire monter le niveau de l'eau de deux ou trois mètres dans toute la zone, en produisant un vacarme prodigieux. Certains assurent que les curieux bruits de rivière entendus par le jeune Lamartine depuis son collège de Belley, au début des années 1800, provenaient en fait du Tortin !

Le marais était jadis traversé par un grand canal : celui-ci aurait été réalisé vers 1850 par un important viticulteur dont le vignoble était régulièrement menacé par



Agrion de Mercure.

© Cen Rhône-Alpes C. Trentin

